

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlement numéro 508

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde

Que lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 19 juin 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du règlement no. 508;

Que le règlement no. 508 modifiant le règlement no. 485 relatif à la bibliothèque municipale sera officiellement en vigueur ce 22 juin 2023;

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Le présent avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code Municipal du Québec*.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 22e jour de juin 2023,



Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière